

# LA MAIRIE

**LE BULLETIN MUNICIPAL DE FONTENAY-LES-BRIIS**



[www.mairie-fontenay-les-briis.fr](http://www.mairie-fontenay-les-briis.fr)



**2<sup>ème</sup> WeekEnd'ARTS**

jeffdebures



3

## Le Mot du Maire

6

## Municipalité

- l'Echo du Conseil
- Budget
- Environnement
- Votre Quotidien
- Sécurité
- Ecole
- Environnement (suite)
- Les Marronniers
- Affaires Culturelles
- Médiathèque
- Cadre de Vie
- CCAS
- Développement Durable

20

## Associations

- M.J.C. La Grange
- Hockey Club du Trèfle
- Comité des Fêtes
- Club Omnisport Fontenay
- US Fontenaysienne

27

## Agenda

28

## Infos Pratiques

Directeur de la publication :  
Léopold LE COMPAGNON

Composition :  
Mairie de Fontenay les Briis

Impression :  
CCPL

N° ISSN en cours

Dépôt légal 2<sup>ème</sup> trimestre 2016



Léopold LE COMPAGNON  
Maire de Fontenay-Lès-Briis  
Vice Président de la CCPL

Les beaux jours arrivent, nous ouvrons plus souvent nos fenêtres, et sommes plus souvent dehors.

Pour conserver la qualité de notre « bien vivre ensemble », il est nécessaire d'effectuer quelques rappels. Le brulage des végétaux est interdit en vertu du règlement sanitaire départemental. Ceci, quelles que soient les circonstances : nettoyage de prairie, chantier de construction, déménagement....

Pensez au compostage qui va vous permettre de nourrir l'année prochaine vos plantations. Les déchetteries du SICTOM sont là pour prendre en charge les déchets, qu'ils soient verts ou non. Par ailleurs, des containers sont mis à la disposition des Fontenaysiens, pour l'apport volontaire des papiers, et des bouteilles en verre. Ils ne sont pas faits pour y déposer les cartons, ou autres déchets.

Les encombrants sont pris en charge par le SICTOM sur appel au 01 69 94 14 18, pour la somme de 30€ par enlèvement, et gratuitement pour les personnes âgées de plus de 65 ans.

Tous bruits causés sans nécessité, sont interdits. L'usage d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse ou motoculteurs, sont autorisés seulement de 8h30 à 12h30 et 14h à 19h en semaine et le samedi de 9h à 12h et 14h30 à 19h. Par ailleurs, les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes dispositions pour préserver la tranquillité du voisinage.

Certains lieux de promenade pour les enfants (Vallée Violette, plateau d'évolution...) ne doivent pas être utilisés pour satisfaire aux besoins naturels des animaux de compagnie. Le code pénal punit d'une amende tout propriétaire d'animal abandonnant les déjections sur la voie publique.

Enfin le stationnement des véhicules ne doit pas compromettre le passage des camions du SICTOM qui effectuent la collecte des ordures ménagères, déchets verts et cartons.

C'est l'ensemble des habitants d'une rue qui est pénalisé lorsque le camion ne peut pas effectuer le ramassage dans celle-ci.

Si nous respectons ces quelques règles de vie en commun, notre village conservera l'harmonie, la tranquillité et son traditionnel bien-vivre ensemble.

Bien cordialement

**Extraits du Conseil Municipal du 14 mars 2016**

**Exécution du budget primitif M14 2016, avant son vote :** le conseil municipal autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

**Parc d'activités de Bel Air :** annulation du reversement de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du Pays de Limours.

**Plantation de marronniers :** l'abattage de 56 marronniers s'étant avéré indispensable, 56 autres marronniers, à fleurs rouges, seront plantés pour un coût total de 34 944 € TTC.

Le conseil municipal

- sollicite une aide financière au taux maximum auprès du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse au titre de « travaux de mise en valeur paysagère des espaces publics ».
- s'engage à réaliser l'opération sous maîtrise d'ouvrage communale et à recourir à l'assistance technique du Parc (suivi des plantations).

**Audits énergétiques des bâtiments communaux :** école maternelle et primaire, mairie, salle de sculpture, médiathèque, et étude de faisabilité pour un local libre de la salle polyvalente des Marronniers : le conseil municipal sollicite une aide financière au taux maximum auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

**Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour l'entretien et les travaux de la voirie.**

**Signature d'une convention relative au partage des données géographiques entre le Syndicat de l'Orge et la commune de Fontenay-lès-Briis.**

**Extraits du Conseil Municipal du 11 avril 2016**

**Budget communal 2015 :** Approbation du compte administratif :

**Section de Fonctionnement**

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Mandats émis             | 1 500 880,64 € |
| Titres émis              | 1 644 515,65 € |
| Résultat de l'exercice   | 143 635,01 €   |
| Report résultat 2014     | 43 027,86 €    |
| Résultat de clôture 2015 | 186 662,87 €   |

**Section d'Investissement**

|                          |                |
|--------------------------|----------------|
| Mandats émis             | 353 400,65 €   |
| Titres émis              | 1 114 287,06 € |
| Résultat de l'exercice   | 760 886,41 €   |
| Report résultat 2014     | - 734 531,86 € |
| Résultat de clôture 2015 | 26 354,55 €    |
| Restes à réaliser        | - 7 608,84 €   |
| Résultat cumulé          | 18 745,71 €    |

**Budget communal 2015 :** Adoption du compte de gestion dressé par le receveur municipal

**Budget communal 2015 :** Reprise du résultat de clôture de l'exercice 2015 au budget primitif 2016.

**Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :** reconduction pour 2016 des taux des impôts directs locaux comme suit :

- 14,12 % : Taxe d'Habitation
- 17,41 % : Taxe Foncière Bâti
- 65,69 % : Taxe Foncière non Bâti.

**Vote du budget primitif 2016 M14**

|                | Dépenses       | Recettes       |
|----------------|----------------|----------------|
| Investissement | 639 471,22 €   | 639 471,22 €   |
| Fonctionnement | 1 796 712,55 € | 1 796 712,55 € |
| TOTAL          | 2 436 183,77 € | 2 436 183,7 €  |

**Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Limours au syndicat mixte ouvert « Essonne numérique » :** le conseil municipal émet un avis favorable.

**Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Limours au syndicat mixte pour la gestion de l'habitat voyageur :** le conseil municipal émet un avis favorable.

**Abonnez vous!**

Entre deux LETTRE DE FONTENAY, et pour rester informé de toute l'actualité de la commune, abonnez vous dès aujourd'hui aux BREVES DE FONTENAY le bulletin numérique.

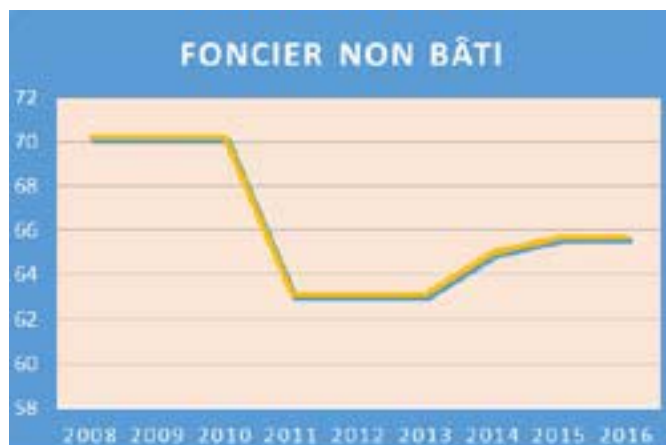
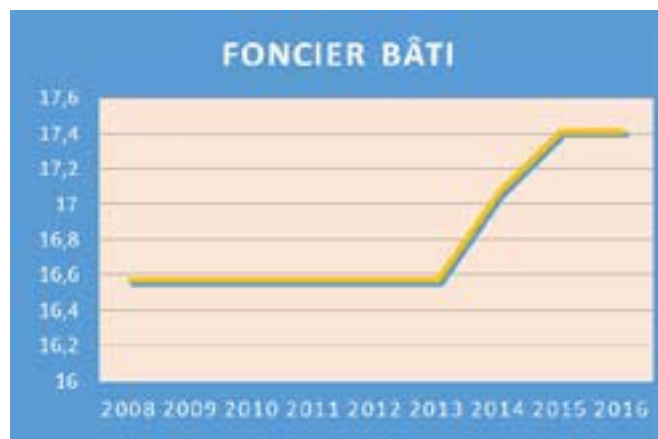
Pour ce faire, rendez-vous sur le site de la mairie, rubrique "BREVES DE FONTENAY" et cliquez sur le lien d'abonnement. Vous pouvez également lire la dernière édition en ligne.

## LE BUDGET COMMUNAL 2016

Adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril, le budget 2016, encore plus que par le passé, a été un budget contraint, du fait des diminutions des dotations de l'Etat (perte de 31 505 € sur la dotation forfaitaire soit -17,28%).

Malgré cela, nous n'avons pas augmenté les taux des taxes dites ménages, qui restent donc inchangées :

- taxe d'habitation : 14,12%
- taxe sur le Foncier Bâti : 17,41%
- taxe sur le Foncier non Bâti : 65,69%



Parmi les investissements prévus cette année il faut noter :

- L'élargissement du chemin des Lavandières (entre Bel Air et l'école)
- La suppression des préfabriqués derrière l'Eglise,
- L'étude sur l'aménagement du centre bourg,
- La rénovation (1ère phase) du lavoir du bourg,
- La restructuration de la rue de Bligny et sa sécurisation,
- L'aménagement de l'accès piétons aux commerces de Bel Air,
- L'achat de PC portables et vidéo projecteurs pour cinq classes de l'école,
- L'achat d'un mini-tracteur avec broyeur, pour l'entretien des espaces verts,

Notre souci d'adaptation permanente à ces contraintes budgétaires, n'entame pourtant pas notre volonté de poursuivre l'aménagement de notre village, et l'entretien du patrimoine légué par nos anciens. Tout devient seulement plus difficile, plus long, plus compliqué, en somme, comme dans de nombreux foyers.....



# Stations d'épuration de La Charmoise et d'Arpenty : on avance !

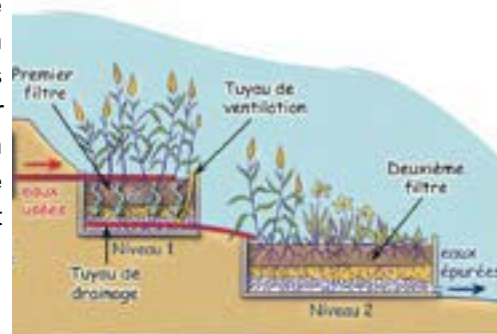


**Thierry DEGIVRY**  
Adjoint au Maire  
en charge des Finances, de l'Urbanisme  
et des Grands Projets  
Vice-Président du Syndicat de l'Orge

**STation d'EPuration (STEP) de la Charmoise** : en cours de réalisation  
Les roseaux, armes de dépollution massive !

Pour éviter la saturation des réseaux et le trop long transport des effluents sur Valenton, le Syndicat de l'Orge privilégie le traitement des eaux usées à la source. Ce système de dépollution permet d'épurer les eaux par filtration et de réduire l'impact des rejets d'eaux usées sur le milieu naturel. Les bactéries au sein du filtre digèrent les polluants tandis que les roseaux permettent d'éviter le colmatage et d'aérer le filtre en augmentant le nombre et la variété autour des racines. Un effort particulier est mis en place pour le traitement du phosphore.

Concrètement : L'eau usée arrive dans un premier étage composé de 3 filtres remplis de roseaux et de bactéries afin d'effectuer un premier filtrage. Cette eau traitée est acheminée grâce à des drains vers un deuxième étage qui se trouve à un niveau inférieur pour subir une deuxième filtration. Enfin l'eau arrive dans un bassin composé d'apatites (pierres fines) qui va permettre de traiter le phosphore. Simple d'entretien et peu coûteux, ce système est aussi accueillant pour une faune et flore variée.



Chiffres clés :

- Une capacité de 600 équivalents-habitants (EH)
- Des rejets polluants très réduits dans la Charmoise qui permettront une meilleure qualité du cours d'eau
- Un traitement particulier pour le phosphore : en entrée de station 6,6 mg/L de phosphore et 0,9 mg/L en sortie de station.



**STation d'EPuration (STEP) d'Arpenty** :

Après la suspension du projet suite à des questions et remarques de certains riverains, ainsi qu'à l'évolution de la législation, nous avons organisé une réunion des habitants d'Arpenty à Bruyères le Châtel le 9 février dernier, en présence des équipes du Syndicat de l'Orge et des élus de Bruyères le Châtel, Fontenay les Briis, Courson-Monteloup et Janvry.

Les réponses ont été apportées aux légitimes questions posées par les habitants, riverains de la future STEP. Un accord final de l'ensemble des habitants d'Arpenty a été obtenu le 22 mars dernier.

Les travaux de la STEP vont donc pouvoir reprendre. A ce jour, les plans sont en cours de refonte. Concernant les travaux de création du réseau, l'entreprise de travaux publics devrait débuter le chantier fin mai début juin.

\*Equivalent-habitant : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

## Les travaux d'assainissement à la Charmoise

L'assainissement de la phase 2 au hameau de la Charmoise se poursuit.

La société TP2A travaille actuellement dans la rue des Chéneaux et la rue des Closeaux (hameau de la Soulaudière) ainsi que dans la cour commune de la rue de la Galotterie. Seront réalisés ensuite ceux pour la rue de Cocagne et l'impasse de la Galotterie.



Jean Pierre LONG  
Adjoint au Maire  
en charge de l'assainissement

TP2A pose la canalisation des eaux usées (EU) à des profondeurs parfois supérieures à 2 m pour éviter les différents concessionnaires rencontrés : électricité, gaz, eau potable, réseau unitaire eaux pluviales (EP) + eaux usées épurées dans les unités autonomes de traitement des particuliers.

Ce réseau dit unitaire, au fonctionnement de la station d'épuration (en construction) ne récupèrera que les eaux pluviales, les eaux usées passant par le collecteur nouvellement construit.

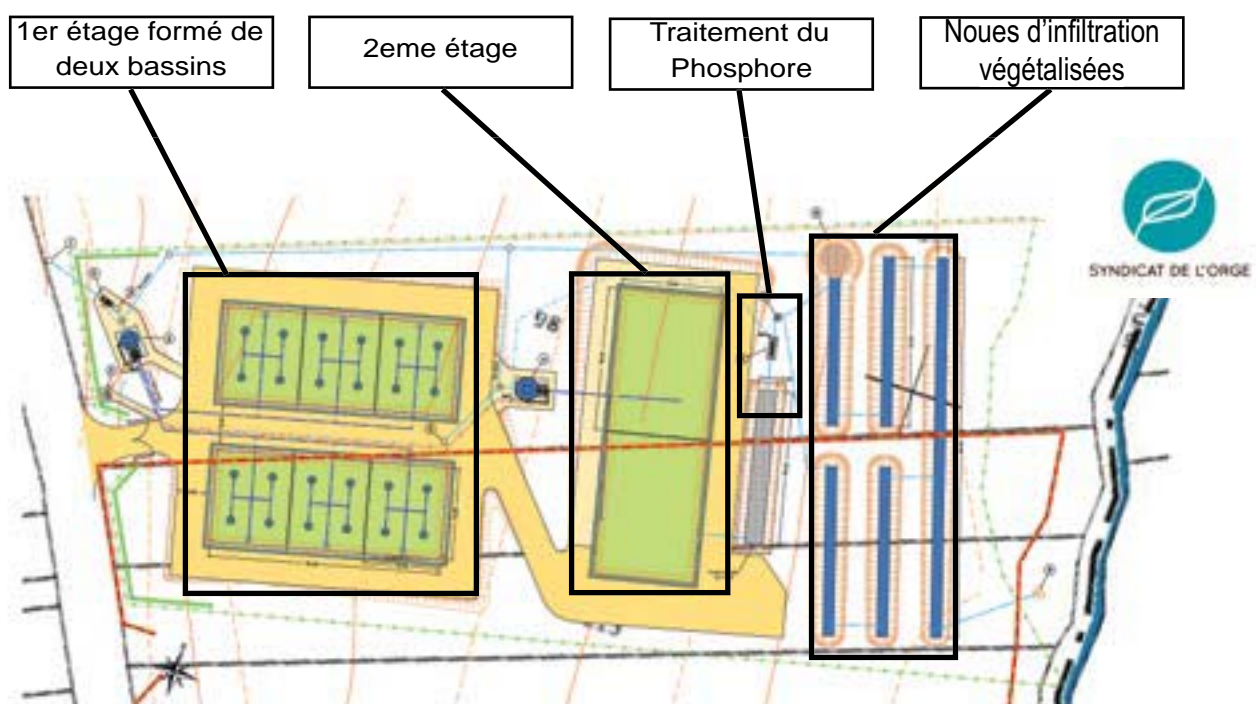
Au droit des lots construits, une boîte de branchement privative, mais sur domaine public, est installée après accord avec le riverain concerné. Les eaux usées transiteront par ce boîtier, ce qui permettra à la collectivité de contrôler, si besoin, la nature des effluents.

Les travaux de mise en place des collecteurs terminés, les enrobés seront réalisés sur la totalité des rues du hameau de la Soulaudière ; sur les autres secteurs ils ne seront posés qu'au niveau de l'emprise du chantier.

2 postes de relevage des eaux usées seront placés au point bas de l'impasse de la Galotterie et de la rue de Cocagne. Seul celui de l'impasse de la Galotterie est déjà installé.

Parallèlement à la création des réseaux collectifs EU, les travaux d'installation de la station d'épuration sont menés. Celle-ci se veut écologique (filtres plantés de roseaux) à 2 niveaux de filtration et fonctionnera à l'énergie électrique d'origine solaire.

Le plan et le fonctionnement vous sont proposés ci-dessous.





Jean Pierre LONG  
Adjoint au Maire  
en charge de l'assainissement



**Eau Ouest Essonne**  
Régie Publique

La Régie Eau Ouest Essonne entrera en service le 4 juillet 2016 à la place de la société Véolia eau pour la distribution de l'eau potable sur notre commune.

Cette échéance approchant, nous vous mettons à disposition les premiers éléments d'information proposés par la Régie. Tous les documents constitutifs de votre nouveau contrat d'abonnement vous parviendront prochainement par courrier personnalisé.

La photo représente le siège de la Régie Eau Ouest Essonne situé au 24 rue du général Leclerc 91470 Forges-les-Bains.



### 1. Pourquoi mon distributeur d'eau change-t-il ?

*Le 4 juillet 2016, la Régie Publique Eau Ouest Essonne deviendra votre nouveau distributeur d'eau potable à la place de la société Véolia Eau. Sa mission est de vous assurer, ainsi qu'aux générations futures, une distribution de l'eau potable en quantité, qualité et au juste prix.*

*La Régie EOE est un service 100% public mis en place par les élus de votre commune et ceux de 9 communes voisines. Elle traduit l'engagement de vos élus à mettre en place un service public de l'eau qui soit :*

- 1) *local et de proximité, avec une équipe technique dédiée exclusivement à votre territoire,*
- 2) *attaché au bon entretien et au renouvellement des conduites et des ouvrages d'eau, pour garantir de l'eau en quantité et en qualité à long terme,*
- 3) *autonome et transparent, visant le juste prix de l'eau.*

### 2. Abonnement, consommation de l'eau, assainissement (transport, distribution, épuration), redevances de l'agence de l'eau... Qui fait quoi ?

*Votre facture d'eau comprend le prix de deux services publics : la fourniture d'EAU POTABLE et l'ASSAINISSEMENT des eaux usées. En plus de ces prix, s'ajoute également des redevances et taxes diverses, notamment celles de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.*

**La Régie EOE ne gère que le service public de l'EAU POTABLE.** Elle n'est donc pas responsable de l'assainissement des eaux usées. Elle ne fixe pas non plus le montant des diverses redevances et taxes, qui sont imposées par d'autres organismes publics.

### 3. Pourquoi dois-je signer un nouveau « contrat eau » avec la Régie EOE ? Et où puis-je trouver ce contrat ?

*Votre fournisseur d'eau potable n'étant plus le même à partir du 4 juillet, il est légalement nécessaire que vous souscriviez un nouveau contrat d'abonnement avec votre nouveau distributeur d'eau potable (c'est-à-dire la Régie EOE).*

*La Régie EOE vous enverra courant du mois de mai, par courrier postal, l'ensemble des documents constitutifs de votre contrat d'abonnement. Les documents sont par ailleurs accessibles directement sur le site de la Régie EOE : [waouestessonne.fr](http://waouestessonne.fr).*





## A quoi sert la sirène communale

**U**ne alerte est la diffusion d'un signal sonore et de messages qui annoncent qu'un danger est imminent. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection adaptées.



Daniel DUBOELLE  
Conseiller Municipal Délégué  
en charge de la sécurité  
et de la Prévention

### Les mesures d'alerte

La loi du 22 juillet 1987 a initié le principe d'un code national d'alerte. Ce même principe figure dans le code de la sécurité intérieure. Il reprend le principe des sirènes, en y ajoutant les moyens offerts par les nouvelles technologies (automates d'appel, information téléphonique personnalisée dans les secteurs à risques, SMS, panneaux à messages variables). Le décret d'application précise : « les mesures d'alerte ont pour objet d'avertir la population de la nécessité de se mettre immédiatement à l'abri du danger et de se porter à l'écoute de l'un des programmes nationaux ou locaux de radio ou de télévision des sociétés nationales de programme Radio France, France 3 et Réseau France outre-mer et, le cas échéant, d'autres services de radio et de télévision ».

### Le signal national d'alerte

Le signal national d'alerte est un signal spécifique émis par une sirène. Il ne renseigne pas sur la nature du danger, car le même signal est émis dans toutes les situations d'urgence.

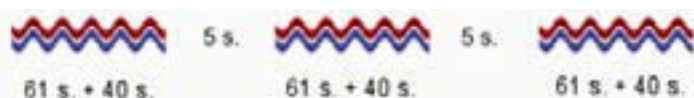
Pour donner l'alerte, une sirène émet un signal

prolongé ;

modulé, montant et descendant ;

de trois séquences séparées par un intervalle de cinq secondes.

Chaque séquence est composée d'un signal modulé de 61 secondes, qui s'atténue ensuite pendant 40 s. Ce signal peut être schématisé ainsi :



La fin de l'alerte est également annoncée par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes.

### Signal d'essai

Chaque premier mercredi du mois à midi, un signal d'essai est émis. Il a les mêmes caractéristiques que le signal d'alerte, mais il dure seulement un cycle de une minute et 41 secondes, au lieu de trois.

Si ce mercredi tombe un jour férié, l'essai peut être reporté.



Graziella MARCHAND  
Adjointe au Maire  
en charge des Affaires Scolaires

Quotidiennement, le stationnement sur le parking de l'école le matin est devenu très laborieux et rend dangereuse la circulation pour les piétons.

Nous pourrions faire un parking supplémentaire, mais les dotations de l'Etat s'amointrissant, un tel projet compromettrait actuellement l'équilibre budgétaire de la commune. Une demande de subvention a été effectuée, et nous attendons un accord. Il nous a donc fallu trouver momentanément d'autres solutions et avons décidé de modifier l'horaire d'ouverture de l'école le matin.

Aussi, depuis le lundi 2 mai, l'école ouvre à 8h10 avec un accueil et une surveillance par l'équipe périscolaire et ce, jusqu'à 8h20. Les enfants de primaire sont en récréation jusqu'à 8h20, heure à laquelle l'équipe enseignante prend le relais de l'accueil et rend l'accès aux locaux possible.

Donc concrètement :

Pour les maternelles, vous pourrez déposer votre enfant à l'équipe périscolaire dans les locaux de la maternelle (et ce jusqu'à 8h20, heure à laquelle l'équipe enseignante prendra le relais avec l'accueil au portail central).

Pour les élémentaires, de 8h10 à 8h20 les enfants pourront rejoindre la cour de récréation par le portail du plateau (près de la nouvelle aire de jeux) afin de ne pas impacter la surveillance des animateurs en allant ouvrir le portail (aller ouvrir le portillon ferait que l'adulte n'aurait plus de vue sur la totalité de la cour).

A partir de 8h20 l'entrée se fera par le portail central avec accueil par les enseignantes.

Aucun changement pour les élèves venant en garderie du matin ou prenant le car.





## Nettoyage de Printemps 2016, un bilan positif!



Catherine DUPONT  
Conseillère municipale déléguée  
aux Espaces Verts



Comme chaque année depuis plus de 10 ans, la commune de Fontenay-lès-Briis s'est associée au projet "Nettoyage de Printemps" initié par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et le SICTOM du Hurepoix. C'est à ce jour un des nombreux mouvements qui fédèrent les habitants de ce parc car près de 1000 bénévoles dans 38 communes donnent quelques heures de leur temps pour ramasser les déchets laissés par des mal-élevés ou des distraits dans la nature. Bien entendu, c'est un geste utile; mais c'est aussi une matinée passée en toute convivialité qui réunit petits et grands sans oublier une valeur hautement symbolique "Quand on aime on respecte!"

Les initiés savaient très bien qu'il fallait se tenir près pour être opérationnel un des samedis de mars, les autres ont eu l'information dans notre nouveau journal électronique "Les Brèves" (pas encore abonné, n'hésitez pas à vous y inscrire sur le site de la mairie ([Rubrique "LES BREVES DE FONTENAY"](#))). Certaines associations comme le Hockey Club du Trèfle ont relayé cette information auprès de leurs adhérents: le HCT a choisi de remplacer un entraînement par ce nettoyage, merci!

En avant première ou en reconnaissance, les élèves de l'école primaire Georges Dortet, s'étaient lancés à la chasse aux déchets le vendredi 1 avril dans le cadre des TAPS (Temps d'Activités Péri-Scolaires). Préalablement sensibilisés sur la durée de décomposition des déchets, l'impact sur l'environnement et le recyclage, ils ont effectué un travail précieux autour des écoles et nous les remercions vivement. Certains enfants ont même choisi de se réinvestir le lendemain pour la journée officielle.

C'est donc le samedi 2 avril à 8h30 qu'une petite armée de près de 40 bénévoles équipés de gants, de sacs poubelle et de gilet jaune s'est réunie à la mairie pour en découdre avec les débris laissés çà et là aux bords des chemins. Après un petit déjeuner offert par la mairie histoire de finir de se réveiller et prendre quelques forces avant l'épreuve, nos combattants du déchet prennent connaissance des 6 parcours de nettoyage proposés au travers de la commune et se lancent à l'assaut. Malheureusement l'intégralité de la commune ne peut être couverte par cette action mais seulement les sentiers et abords de routes les plus fréquentés.

Après 3 heures de travail c'est avec surprise et plaisir que seulement 20 sacs poubelle sont de retour soit  $\frac{1}{2}$  m<sup>3</sup> de déchets collectés. Nettement moins que les années précédentes: les promeneurs seraient-ils devenus plus "civiques", les mangeurs de fast-food auraient-ils décidé d'utiliser des poubelles plutôt que de jeter leurs assiettes d'un jour par la fenêtre de leur voiture, les fumeurs auraient-ils pris conscience qu'un temps d'arrêt prolongé au feu de Bel Air ne devait pas forcément être consacré au vidage de leur cendrier et vide poche... autant de réflexions que nous aimerions croire. Il y a sûrement du vrai mais il ne faudrait en aucun cas oublier le travail de nos personnels des services techniques pour qui le nettoyage de printemps est hebdomadaire du 01 janvier au 31 décembre.

Dans la joie et la bonne humeur, malgré un peu de fatigue, nos petits et grands se sont retrouvés là où la matinée avait commencé pour un apéritif bien mérité en se promettant de revenir l'année prochaine. En attendant, certains auront découvert des lieux et sentiers inconnus de notre commune et n'hésiteront pas à y retourner; le Nettoyage de Printemps est aussi fait pour cela: Faire connaître notre vaste commune, nos hameaux les plus reculés et quel enrichissement que de les découvrir à pied!

## LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Depuis quelques mois, nos communes sont envahies par les chenilles processionnaires, véritable fléau pour nos amis les animaux de compagnie, mais aussi pour nous-même. Un arrêté municipal a été pris (n° 2016/16 du 19 février 2016) prescrivant leur élimination aux propriétaires ou locataires. Il est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Mairie.

Quelques précisions sur ce phénomène inquiétant :



La chenille processionnaire du pin est la larve d'un papillon de nuit, le Thaumetopoea

**La femelle papillon** recherche un pin (pin noir d'Autriche, laricio de Corse, Salzman, pin de Monterey, maritime, sylvestre et pin d'Alep) et dans une moindre mesure un cèdre pour y **pondre ses oeufs**. Les jeunes chenilles tissent des pré-nids où elles passent la journée. Les larves commencent à manger le limbe des aiguilles de pin. A ce stade, elles ne sont pas encore urticantes.

Au quatrième stade larvaire, elles forment un nid volumineux d'hiver définitif, construit côté sud pour profiter des rayons du soleil. Elles en sortent la nuit pour s'alimenter, se déplaçant en « procession » suivant un fil de soie qui leur permet de rentrer au nid. La cohésion de la file en déplacement est assurée par le contact de la tête d'une chenille avec les poils de l'abdomen de celle qui la précède.



Au printemps, les chenilles en procession conduite par une femelle, quitte l'arbre pour aller s'enfouir dans le sol à quelques centimètres sous terre (5 à 20 cm) dans un endroit bien ensoleillé. Les processions peuvent se déplacer jusqu'à 40 m.

Les processionnaires du pin sont brunes avec des taches orangées. Recouvertes de poils, leur pouvoir urticant provient d'une fine poussière qui se détache de plaques situées sur le dos et la partie postérieure de la chenille.

### Techniques de lutte

**ATTENTION !** Quelle que soit la méthode envisagée, ne prenez pas de risques inutiles.

**Consultez les professionnels agréés qui sauront vous proposer la solution la mieux adaptée à votre situation. Ils possèdent les équipements pour se protéger lors de la lutte mécanique et/ou pulvériser l'insecticide sur de grandes hauteurs.**

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes. Les actions à mettre en œuvre ne dépendent évidemment pas des dates administratives des saisons, mais sont liées au cycle de l'insecte qui peut varier selon les régions et les conditions climatiques.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres seront ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.

### Mesures écologiques

- Améliorer la biodiversité des peuplements (feuillus) afin de freiner la propagation de l'insecte et favoriser le cortège parasitaire.

- Dans les forêts fréquentées par le public et sous réserve de pouvoir choisir une autre essence, éviter les plantations de pins noirs dans les secteurs favorables à la chenille.

### Traitement phytosanitaire biologique (aérien ou terrestre)

- Appliquer un traitement avec un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis* (BT kurtstaki, sérotype 3a3b), bactérie aux propriétés entomopathogènes.

- Agit par ingestion, spécifique des larves de lépidoptères. Respectueux de l'homme et des animaux, préserve la faune utile

- Traitement à la dose de 40 à 50 milliards UBI/ha en automne (période idéale : stade L1 à L3).

### Lutte mécanique

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.

- En cas d'attaque ponctuelle, sur des arbres facilement accessibles. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).



La Chenille Processionnaire du Pin (suite)

### Lutte biologique

- Favoriser l'implantation des prédateurs et parasites : nichoir à mésange...

### Risques pour l'homme et les animaux

Les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils qui, dispersés par le vent ou par nous-même (tonte de la pelouse, en essayant de détruire une procession...) peuvent provoquer une irritation chez les personnes et les animaux. La survenue d'effets sanitaires n'implique donc pas nécessairement un contact direct avec les insectes. L'appareil urticant de la chenille processionnaire se met en place au cours du développement larvaire. A partir du troisième stade larvaire (L3), des poils microscopiques urticants apparaissent progressivement sur la partie dorsale des segments abdominaux. Au dernier stade larvaire, ces plages, dites « miroirs », sont entièrement garnies de poils urticants.

#### En cas de contact avec la peau :

- Apparition dans les huit heures d'une éruption douloureuse avec de sévères démangeaisons.
- La réaction se fait sur les parties découvertes de la peau mais aussi sur d'autres parties du corps.
- Les poils urticants se dispersent aisément par la sueur, le grattage et le frottement ou par l'intermédiaire des vêtements.

#### En cas de contact avec les yeux :

- Développement après 1 à 4 heures d'une conjonctivite (yeux rouges, douloureux et larmoyants).

#### En cas de contact par inhalation :

- Les poils urticants irritent les voies respiratoires.

Cette irritation se manifeste par des étternuements, des maux de gorge, des difficultés à déglutir et éventuellement des difficultés respiratoires.

En cas de contact par ingestion :

- Il se produit une inflammation des muqueuses de la bouche et des intestins qui s'accompagne de symptômes tels que de l'hyper salivation, des vomissements et des douleurs abdominales.

- Une personne qui a des contacts répétés avec la chenille processionnaire, présente des réactions qui s'aggravent à chaque nouveau contact.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restants de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes.

Dans un premier temps, ils couinent car ils ont mal, se mettent à baver, la langue gonfle et présente des tuméfactions avec un durcissement assez inquiétant.

Sans soins, la langue peut virer au sombre voire violet, et une nécrose peut occasionnellement se produire. Une partie de la langue peut tomber.

Une action rapide du vétérinaire est vitale

Si les premiers soins consistent en anti-inflammatoires et histaminiques puissants, parfois des antibiotiques, de l'héparine, perfusions, etc..., au stade de nécrose l'amputation de ce bout de lange doit parfois être envisagée.

Alors si ces chenilles représentent bien un danger sérieux pour les enfants, les personnes allergiques, les chiens les chats et les chevaux, il faut quand même relativiser et ne pas aller jusqu'à l'abattage de son arbre. Il faut bien s'accommoder de ces chenilles, et donc prendre toutes les mesures pour s'en protéger.

(NB : article repris de « France chenilles » L'annuaire des professionnels.)



Nicole GOAVEC  
Conseillère Municipale

## Une association, Solidarité Accompagnement Des Migrants

Certains le savent, d'autres pas...Une association, Solidarité Accompagnement Des Migrants (la SAM donc), a été récemment créée à Bonnelles le 1er mars dernier.

Son objet : venir en aide aux migrants hébergés au monastère des Orantes de BONNELLES, afin de faciliter leur intégration dans la société française, par

l'apprentissage de la langue; actuellement le centre d'hébergement accueille une soixantaine de Tibétains et une dizaine d' Afghans. Quelques bénévoles leur donnent des cours de Français 2h par jour, le matin, 6 jours sur 7 et les aident également à développer leurs connaissances et compétences au travers de plusieurs ateliers manuels, d'activités artistiques et sportives leur permettant d'acquérir le vocabulaire correspondant, par exemple: ateliers de travail du bois, jardinage, jeux éducatifs, musique, théâtre et jeux de rôles ...

Toutes activités sont encadrées par des bénévoles, dont vous pouvez être si vous le souhaitez...

L'association se compose bien entendu de membres actifs et de membres bienfaiteurs, elle dépend de subventions (communales, départementale, régionale, nationale) des cotisations des membres mais aussi ...de dons.

Si vous désirez des renseignements complémentaires, contactez

M. LEVY, président: 06 11 71 11 64 ou M. PINSON, vice-président: 01 64 58 92 55



POUR VOS SOIREES, ANNIVERSAIRES  
**la commune de Fontenay-lès-Briis loue sa**  
**salle des Marronniers**

**Les tarifs :**

**ANNEXE 2 Tarifs des locations en vigueur**

Par délibération n° 2067-14 du 6 mars 2014, la Commune de Fontenay-lès-Briis a fixé le tarif de la redevance pour mise à disposition de la salle de réunion avec local traiteur à :

• **Associations communales : gratuit**

• **Habitants de la Commune**

samedi 9h au dimanche 10h (et veille de fête) **400 €**

dimanche de 10h30 à 23 h (et jour férié) **250 €**

Week-end complet **500 €**

Semaine de 16h30 à 9h le lendemain **100 €**

(sous réserve de non-occupation par une association ou Mairie)

• **Habitants de la Communauté de Communes**

Samedi 9h au dimanche 10h (et veille de fête) **600 €**

dimanche de 10h30 à 23h (et jour férié) **450 €**

Week-end complet **800 €**

Semaine de 16h30 à 9h le lendemain **200 €**

(sous réserve de non occupation par une association ou la mairie)

• **Habitants extérieurs**

samedi 9h au dimanche 10h (et veille de fête) **800 €**

dimanche 10h30 à 23 h (et jour férié) **500 €**

week-end complet **1000 €**

semaine de 16h30 à 9h le lendemain **300 €**

(sous réserve de non occupation par une association ou la Mairie)

Le taux d'acompte est fixé à : **30% du montant de la redevance**

Une caution de **1500 €** sera versée (**500 €** pour associations locales) par chèque établi à l'ordre du Trésor Public au moment de la remise des clés et restitué dans un délai de 8 jours après l'état des lieux.

Les disponibilités sont consultables en Mairie



# WEEKEND'ARTS 2016

Le WEEKEND'ARTS 2016 s'est tenu aux Marronniers

les samedi 9 et dimanche 10 avril,

réunissant douze artistes professionnels :

- **Jeff de Bures**, peintre-plasticien et l'**invité d'honneur** de la manifestation
- Les peintres Eben, Kéon Azazel, Soka, Laura Zimmermann
- Les plasticiens K-rol Cordier, Catherine Seznec, Pascal Tual
- Les dessinateurs de BD Jérôme Brillat, Magali Dunyach
- Le photographe « Paskal photographe »
- Le tatoueur Olivier Darblay.



Pendant ces deux journées, notre salle polyvalente « Les Marronniers », prit de bien jolies couleurs.

La disposition originale des peintures de Jeff de Bures et des réalisations des plasticiens d'une part, la présence de deux espaces d'accueil avec table et chaises d'autre part, ainsi que la disponibilité des artistes, présents sur place pendant tout le week-end, ont donné à cette manifestation une atmosphère particulièrement conviviale. Ainsi, nombre de nos visiteurs s'attardèrent longuement sur place, prenant le temps d'excellents échanges avec les artistes.





Une performance en direct de Street Art fut réalisée en extérieur, à côté de l'entrée du bâtiment, par Kéon Azazel, le samedi et le dimanche après-midi, et fut particulièrement appréciée par les jeunes et les enfants.



Le samedi en fin d'après-midi, le vernissage réunit à lui seul une centaine de personnes.



Monsieur Léopold Le Compagnon, maire, et Corinne Bernard-Hamonou, adjointe au maire, en charge de la culture, remercient

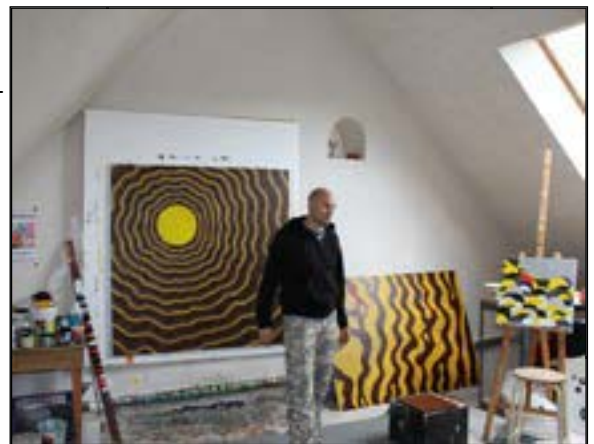
- les artistes exposants,
- Monsieur Jean-Raymond Hugonet le président de la Communauté de Commune,
- Madame Dany Boyer, Conseillère départementale,
- Madame Michèle Deschamps, 1ère adjointe au maire de la commune d'Ollainville,



pour leur présence, ainsi que la Commission Culture et les Services Techniques pour tout le travail de préparation de cette manifestation.

Les samedi et dimanche après-midis, deux lieux artistiques étaient également ouverts au public dans Fontenay :

- le jardin de Robert Le Lagadec et ses « divinités païennes »  
- Le Bourg,
- l'atelier de peinture de Sébastien Mercier  
- Le Bourg.



Au total ce sont environ 300 personnes, de tous âges, qui vinrent, parfois de loin, nous rendre visite.

## Un beau succès pour cette 2ème édition du WEEKEND'ARTS.





Léopold LE COMPAGNON  
Maire

## Au revoir...

Depuis le 1er mai, Régine est partie vivre de nouvelles aventures loin de Fontenay, et nous lui avons souhaité pleine réussite lors d'un petit pot de départ.



Comme vous, nous la regretterons bien entendu, car outre sa compétence, elle avait la patience et la gentillesse nécessaire à l'accueil du public, qu'il soit enfant ou adulte.

Les contraintes budgétaires s'accroissant année après année, nous nous adaptons en permanence à ces difficultés; c'est ce qui nous conduit à ne pas remplacer le demi-poste qu'occupait Régine.

Nous avons donc décidé de faire appel au bénévolat, c'est-à-dire à vous tous qui fréquentez notre médiathèque, pour qu'elle continue à bien fonctionner, être attrayante, diverse, variée, afin de poursuivre au sein de notre petite communauté, son rôle ludique, mais aussi socio-éducatif. Si nous devons résumer les qualités qui nous paraissent nécessaires pour nous aider, nous dirions "sens de l'accueil du public, disponibilité, vif intérêt pour la lecture, autonomie, goût de l'animation auprès des scolaires, et envie de participer à la vie communale".

Anne-Christelle qui est responsable de notre médiathèque se propose de vous rencontrer sur place, lors de deux séances, le samedi 11 juin à 10h30, et le mardi 14 juin à 14h30. Elle pourra vous préciser tous ces points, vous parler des horaires, du travail en équipe, et des projets qu'elle souhaite mettre en place avec votre aide.

Je vous remercie déjà pour votre participation citoyenne, à ce nouveau challenge.

## BLIGNY



Vous êtes disponible 2 ou 3 heures les mardis après-midi, vous aimez le contact avec les autres, vous cherchez à être utile.

Alors, rejoignez nous, notre association VMEH (visite des Malades en Etablissements Hospitaliers) recherche des bénévoles pour visiter des personnes hospitalisées au Centre Hospitalier de Bligny.

Faites le pas, l'équipe vous assurera une formation et une aide au début.

Contactez :

Jacqueline TARDIEU au 06 83 36 40 15 ou par mail : jacquiecestmoi@orange.fr





Nicole GOAVEC  
Conseillère Municipale

## DISTINCTION NATIONALE pour FONTENAY-LES-BRIIS

Ce 24 mars dernier, le label « TERRE SAINE » (commune sans pesticide) a été décerné à notre commune comme l'une des 49 premières distinguées sur le plan national par le Ministère de l'ÉCOLOGIE, du DÉVELOPPEMENT DURABLE et de l'ÉNERGIE.

L'attribution de ce label aux collectivités territoriales ou aux communes dépend du respect de certains critères drastiques concernant la gestion des espaces publics dont elles ont la responsabilité :

- En premier lieu la suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires, pesticides ou phytopharmaceutiques ainsi que d'anti-mousses depuis plus d'un an.
- La justification de la mise en place d'alternatives, en l'occurrence, pour désherber à FONTENAY : retour à l'usage de la binette et du rotofil, arrachage manuel des herbes indésirables avec, ensuite mise en place de mulching (broyat de bois)... Cette donne écologique a nécessité la formation des agents municipaux à l'application de cette meilleure façon de préserver l'environnement, hors de tous produits chimiques.
- Doit susciter la communication aux particuliers pour tendre aussi vers le "zérophyto" dans leurs jardins.

La décision municipale de bannir les traitements à base de pesticides a été mise en application et gérée très sérieusement dès 2013 par Jean-Pierre LONG, adjoint en charge de l'environnement.

Cette modification dans l'entretien des espaces publics se traduit, pour certains, au vu de la présence d'herbes au bord des rues et trottoirs, par une impression de déclin d'attention apportée à la gestion des espaces publics... Or c'est tout le contraire du laxisme puisque c'est la conséquence d'un choix raisonné dont le but est la préservation de notre qualité environnementale et donc de notre QUALITE de VIE ! D'ailleurs la beauté des massifs fleuris entretenus par l'équipe des employés municipaux aux espaces verts Alexandre et Sébastien, sous la houlette de Nicolas, témoigne aux yeux de tous les Fontenaysiens, de cette volonté de bien prendre soin de notre village.

Ce label honorant FONTENAY-les-BRIIS nous a été remis boulevard Saint- Germain par Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'ÉCOLOGIE. A cette occasion nous avons pu échanger avec les 48 autres primés nos constats sur les expériences et résultats obtenus dans nos communes respectives.





Nicole GOAVEC  
Conseillère Municipale

## L'OPERA de MASSY à la rencontre du public

L'équipe de l'action culturelle de l'opéra de Massy, soucieuse de mettre à la portée de chacun la compréhension de l'opéra, propose, dans ce but, des actions pédagogiques diverses en direction de différents publics.

MARJORIE, la dynamique responsable, nous a détaillé plusieurs possibilités d'approche de l'art lyrique, dont celle d'accueillir des petits groupes, adressés par un CCAS par exemple, en après-midi et à certaines dates données, pour une visite guidée permettant de découvrir les coulisses, "l'envers des décors" et

d'assister à un extrait des répétitions d'un spectacle. Nous avons donc relayé ces informations auprès des séniors de la commune et organisé, en début Mars, un co-voiturage pour les personnes motivées.

Nous avons été chaleureusement reçus par Eugénie qui nous a piloté dans les entrailles du lieu, après avoir explicité au groupe ce qu'est un opéra: En fait une combinaison de chant lyrique, de théâtre, de musique (le livret), et de danse. Suivirent des explications très nourries et les réponses à nos questions concernant

-les ARTISTES, composés des CHANTEURS et CHANTEUSES LYRIQUES, à la fois chanteurs et comédiens, dont les différentes tessitures de voix sont bien spécifiques, artistes, accompagnés à certains moments de l'oeuvre par le CHOEUR et par l'ORCHESTRE SYMPHONIQUE.

-les TECHNICIENS

-l'équipe ADMINISTRATIVE

Nous avons ensuite pu assister, à une partie des répétitions de L'ITALIENNE à ALGER, opéra-bouffe de ROSSINI qu'il avait créé peu avant LE BARBIER de SEVILLE. Certains chanteurs avaient revêtu leurs costumes et ce fut très intéressant de les voir travailler et évoluer sur fond de changements

de décors au fonctionnement, pour certains, très élaboré.

Enfin le chef de l'orchestre nous a généreusement accordé du temps pour nous informer sur les musiciens et les différents instruments intervenant dans cette oeuvre puis répondre de bonne grâce encore à nos nombreuses questions, ravi nous a-t-il dit de l'intérêt manifesté par le groupe. Intérêt tel en effet que certains, peu familiers de cet art pourtant, ont eu l'envie, et décidé, de revenir, afin d'assister à la représentation quelques jours plus tard.

L'opération pédagogique a donc efficacement porté ses fruits!

L'OPERA de MASSY multiplie ces actions de découverte. Quelques exemples:

- Visites gratuites guidées à thèmes pour les scolaires: initiation à l'opéra ou découverte des métiers du spectacle
- quelques ateliers: d'initiation aux bases du chant choral ou à la danse
- présentation des métiers de la technique

D'autres façons encore de rencontrer le public sont possibles car l'OPERA, propose notamment aux enseignants des maquettes pédagogiques, et se déplace, pour des animations gratuites en maisons de retraite, des récitals hors les murs.

Nous avons été enchantés par cette visite, qui a permis à certains de découvrir un univers artistique inconnu jusque là, apporté à d'autres un savoir supplémentaire et rencontré une équipe formidable de générosité et de passion de transmettre!



Un grand merci à nouveau à Marjorie et Eugénie  
Renseignements au 01 69 53 62 26



## Je Teste 7 jours sans ma voiture...

### Pourquoi pas vous?



Thierry LAVAUD  
Conseiller Municipal Délégué  
en charge des Transports

En 2015, 32 volontaires ont tenté l'expérience et aujourd'hui encore, certains continuent de se déplacer en vélo, à pied ou en transports en commun pour aller travailler ou dans le cadre de leurs loisirs.

En 2016 pourquoi pas vous ?



Vous êtes un habitant du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ? Vous vous déplacez tous les jours en voiture pour aller sur votre lieu de travail, emmener vos enfants à l'école ou aller faire vos courses....

Nous vous proposons de laisser votre voiture au garage pendant une semaine complète pour tester d'autres moyens de transport lors de vos déplacements : le covoiturage, le vélo à assistance électrique, le bus, le RER, le train ou encore la marche, vous avez le choix !

Inscrivez-vous en remplissant le formulaire en ligne sur le site du PNR.

Le Parc naturel vous mettra à disposition :

#### Des vélos à assistance électrique de nos partenaires locaux :

Colibree, basée à Gif-sur-Yvette cette société travaille depuis plusieurs années avec les entreprises de la région pour mettre à disposition des flottes de vélos privées pour les salariés afin de réduire l'utilisation de la voiture lors des déplacements pendulaires domicile-travail : <http://www.colibree.eu/>

Néovelec, basé à Magny-les-Hameaux à la Maison du vélo électrique cette société propose à la vente différentes gammes de vélos électriques et autres produits électriques pour les particuliers : <http://www.neovelec.fr/>

#### Différentes options de covoiturage « spontané » comme :

L'application d'auto-stop connecté Oui Hop : <http://ouihop.com/>

Partenaire de l'opération, cette jeune start up OUI HOP permet ainsi de mettre en relation spontanément rapidement et facilement les conducteurs et piétons qui effectuent le même trajet grâce au smartphone. Pas besoin d'anticiper c'est du spontané !

#### Ou encore

**Rézo Pouce** 1er réseau d'auto-stop organisé et sécurisé, développé tout récemment sur le territoire du Parc par l'association Pouces d'Yvelines : <http://www.parc-naturel-chevreuse.fr/une-autre-vie-sinvente-ici/deplacem...>

Il s'agit d'un dispositif complémentaire des transports existants qui permet aux conducteurs et piétons d'être identifiés sur un trajet grâce à un panneau (pour les piétons) et un macaron (pour les automobilistes). Des panneaux d'arrêts spécifiques ont été conçus et installés dans une dizaine de communes pour localiser facilement les aires de covoiturage. Pas de besoin de smartphone !!

Des titres de transport en commun offerts par nos partenaires Transdev, SAVAC etc....

Le Parc naturel prévoit également un accompagnement personnalisé de chaque participant avant, pendant et après l'opération avec le concours de l'association Wimoov spécialisée depuis plusieurs années dans le conseil en mobilité. Deux conseillères professionnelles en mobilité seront à votre écoute tout au long de cette semaine en cas de besoin.

Chaque participant recevra un kit de mobilité avec tout l'équipement nécessaire au bon déroulement de ces « 7 jours sans voiture ».

#### Les objectifs de l'opération :

Promouvoir les transports alternatifs à la voiture individuelle.

Modifier les pratiques de déplacements et encourager la mobilité durable en diminuant l'utilisation de la voiture.

Partager son expérience en tant que participant sur les points positifs et les points à améliorer pour favoriser l'écomobilité sur le territoire.

**Afin d'accompagner au mieux chaque participant, nous limitons l'opération à une trentaine de volontaires**



## AVRIL - MAI - JUIN



### Samedi 2 avril - Théâtre Impro



Imagin'Action, la Compagnie du regard a été à la hauteur de l'attente du public.

Les applaudissements en ont été la preuve.

Une soirée bien agréable où public et artistes ont pu durant plus d'une demi-heure échanger quelques impressions avant de se quitter.

### Samedi 30 avril - Concert



En ce samedi 30 avril, une soixantaine de personnes se sont retrouvées dans l'église de Fontenay pour assister au très joli concert donné par Yvon LE QUELLEC (harpe celtique) et Nicolas JACOTIN (violin).

Une soirée musicale en pays celtes, joyeuse, remplie de douceur, de poésie, ...belle invitation au voyage !

Merci Messieurs



#### LE 28 MAI SORTEZ VOTRE VELO

Un moment sympathique à ne pas rater !

Pour les personnes qui veulent clôturer la journée agréablement, nous vous proposons de dîner tous ensemble après l'annonce des résultats et la remise des lots.

N'hésitez pas, téléphonez nous et nous vous donnerons toutes les informations.

APRES MIDI JEUX,

RENCONTRES et DISCUSSIONS

**Attention**

Nous vous confirmons la date du **7 juin** et vous informons que nous avons, pour votre loisir, ajouté au planning initial mardi **5 juillet**



Une journée, accessible à tous, pour vous permettre de rencontrer les bénévoles qui gèrent les associations de votre commune et connaître les diverses activités de la rentrée de septembre.

Vous pourrez essayer yoga, gym, dessin, judo, pétanque, hockey sur gazon.....

Le travail des cours de dessin, peinture, sculpture et couture de l'année sera exposé ce samedi ainsi que le dimanche 19 dans la grande salle des Marronniers.

Un pot amical vous sera offert à midi et une buvette sera ouverte toute la journée



### VISITE CULTURELLE - DIMANCHE 19 JUIN

## Une journée à Bazoches sur Guyonne au tarif de 15€.

#### **Matin - visite guidée de la maison Jean Monnet à Houjarray , près de Bazoches sur Guyonne.**

Cette maison ancienne au toit de chaume a vu naître en 1950 la Communauté Européenne. Jean Monnet y reçut les plus hauts responsables de son temps : Robert Schuman, Paul-Henri Spaak, Konrad Adenauer, René Pleven et Helmut Schmidt, Willy Brandt, Dwight Eisenhower...

#### **Après-midi - visite guidée de la maison Louis Carré à Bazoches sur Guyonne.**

La Maison Louis Carré est une œuvre d'art à part entière qui comprend les bâtiments, le jardin, le mobilier et l'aménagement intérieur. C'est l'unique œuvre d'Alvar Aalto (équivalent finlandais de Le Corbusier) en France et l'une de ses villas les plus remarquables. Elle fût terminée en 1959 et la piscine en 1963. C'est grâce à son ami Jean Monnet que Louis Carré décide de s'installer dans la région. Il acquiert quatre hectares de terrain en 1956 dans le but de faire construire une villa. Le bâtiment est de plain-pied et a une superficie de 450m². Ici, tout a été dessiné par Alvar Aalto depuis les poignées de portes en passant par les luminaires et l'ameublement... Un bijou d'architecture moderne.

**Cette sortie ne se fera que s'il y a suffisamment de demandes**

**RÉSERVATION INDISPENSABLE AU 06 45 02 32 50**

### N'oubliez pas

## Concours photos : « L'EAU à FONTENAY LES BRIIS » du 1er NOVEMBRE 2015 au 14 JUILLET 2016

Inscription préalable requise à notre adresse jusqu'au 3 juillet : [mjcfontenay@laposte.net](mailto:mjcfontenay@laposte.net)

**L'idée : faire une photo illustrant le thème de l'eau dans notre village.**

Cela vous intéresse ? vous voulez en savoir plus ? Règlement du concours, rendez-vous sur notre site : <http://mjcfontenay.free.fr>

... et visitez régulièrement notre site, d'autres activités peuvent s'ajouter

Site : <http://mjcfontenay.free.fr>

Mail : [mjcfontenay@laposte.net](mailto:mjcfontenay@laposte.net)



## Les joueurs du Hockey Club du Trefle au plus haut niveau!

Dernièrement, nous avons été **représenté** par plusieurs **joueurs** pour des compétitions ou événements **Départementaux, Régionaux et Internationaux**.

Tout d'abord, notre **Président, Eric SCHMIDT** a intégré l'**Equipe de France +45ans** pour un tournoi préparatoire au prochaines échéances internationales de cette sélection. Ce tournoi a eu lieu dans le cadre magnifique du Campo Villa de Madrid le weekend du 5-6 mars dernier.



On poursuit avec le weekend du 19 et 20 mars. Lili et Marion ont rejoint l'entente 78/91 pour le tournoi interdépartemental U12 filles. Leur équipe a terminé 5ème sur 9. Dans la même compétition, Emily Schmidt (14 ans) a représenté le département 91 en tant qu'arbitre.



**Dorian Leclair** (15 ans) qui a déjà fait parler de lui, a réussi brillamment les tests d'**entrée au CREPS** de Chatenay Malabry. A partir de septembre il aura des entrainements intensifs de hockey, tout en poursuivant sa scolarité dans un Lycée voisin. **Cette sélection ouvre les portes de l'Equipe de France à Dorian**, et est également gage de la capacité du club à emmener des jeunes à un haut niveau de hockey.

**4 filles du club** ont recommencé les séances de détection pour l'**équipe U16 filles de la Région Ile de France**. Camille, Eléanore, Emily et Julie font partie d'un groupe de 25 filles qui participent à des entrainements organisés par la Ligue Ile de France de Hockey, dans le but de choisir la meilleure équipe pour les championnats de France des Régions qui aura lieu à Lille pendant les vacances de la Toussaint. Habituees ou novices, nous leur souhaitons à toutes de donner le meilleur d'elle-même.



Et pour finir, **3 de nos jeunes garçons ont accompagné les Equipes de France et du Japon** dames lors de leur entrée sur le terrain pour un match amical au Camp des Loges (Saint Germain en Laye) dimanche 8 mai. Après le match ils ont pu faire signer leurs crosses par ces joueuses internationales.



### Infos club et coordonnées :

Il est plus que jamais temps de préparer vos activités de l'année prochaine. Le Club vous invite à venir gratuitement faire un essai

**Enfants** : mercredi après-midi sur le plateau de l'école primaire de Fontenay les Briis

**Ados** : selon l'âge mercredi ou mardi (nous demander)

**Adultes** : mardi 21h au gymnase intercommunal à Briis sous Forges

Téléphone : 01.64.90.59.87

**Courriel : [contact@hctrefle.com](mailto:contact@hctrefle.com)**

### JOURNEE DES COPAINS

le 19 juin 2016  
de 16h à 18h

Plateau de l'école  
Venez nombreux  
découvrir notre sport



Vendredi  
10 juin  
à 21h

Retransmission du match  
d'ouverture de l'Euro en  
France

FRANCE  VS  
 ROUMANIE

aux marronniers :

Fête de la  
MUSIQUE  
21 JUIN

Fontenay les Briis  
Cour de la Mairie

Mardi 21 juin  
à partir de 19h00  
Petite restauration et buvette sur place



Renseignement - Organisation :  
contact@cdf-fontenay.fr



**vous aimez nos fêtes à thèmes,**  
nos thés dansants,  
**les fêtes pour vos enfants,**  
**les regroupements de l'été,**  
ou  
**autour d'un événement sportif ??**

nous avons besoin  
de vous

pour pérenniser ces fêtes , vos idées,  
vos délires, votre expérience mais  
aussi vos bras et votre joie de vivre

contactez nous au 07 61 63 09 79



# COF

Le COF Judo vous attend



**Baby Club (4 à 6 ans)**

**mardi et jeudi de 17h30 à 18h15**

**Ecole de Judo (7 à 12 ans)**

**mardi et jeudi de 18h15 à 19h15**

**Adultes**

**mardi de 19h15 à 20h45**

**et jeudi de 18h15 à 19h15**

**pendant l'ecole de judo**



## Resultats competition de Breuillet

### CATEGORIE BENJAMIN

TIM LE HIR 3<sup>ème</sup>  
SHEKANIA FOLLEA 3<sup>ème</sup>

### CATEGORIE POUSSIN

LUCAS SANTAI 3<sup>ème</sup>  
GABRIEL KATZ 3<sup>ème</sup>  
FANNY RABY 1<sup>ère</sup>  
CAMILLE HERCHER 2<sup>ème</sup>  
ISAURE MARCHAND 2<sup>ème</sup>  
MALOU HOUEL RENAULT 1<sup>ère</sup>  
MANON FIQUET 4<sup>ème</sup>

### SUPER POUSSIN

EVE HOUEL RENAULT 1<sup>ère</sup>  
ZADIG LANSSADE 2<sup>ème</sup>  
JADE LEFEVRE SENECHAL 2<sup>ème</sup>  
MAXIME MOURIER 2<sup>ème</sup>  
AARON MENGUY MARTIN 3<sup>ème</sup>  
MARINE FLEURY DESDOUETS 3<sup>ème</sup>  
SHANA RIBEIRO 3<sup>ème</sup>  
TOM AZALBERT 4<sup>ème</sup>



# Fête de la Nature à Soucy

## Le samedi 21 mai 2016

Différentes expositions et animations seront présentes :

Jeux de société  
pédagogiques sur la Nature

Biodiversité, nos vies  
sont liées

Animaux de la Ferme

Parcours Smart'Flore

Goûter offert

Balades Contées

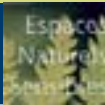
Espace pique-nique

Et bien d'autres surprises !  
Idéal pour une belle  
journée en famille.



2/4 Rue du Mont Louvet  
91640 Fontenay-Les-Briis

[environnement@cc-paysdelimours.fr](mailto:environnement@cc-paysdelimours.fr)  
01.64.90.78.28



## CHAMPIONNAT DE L'ESSONNE TRIPLETTE DE PETANQUE



Le Dimanche 10 avril s'est déroulé un concours départemental de pétanque réunissant plus d'une centaine de participants à Fontenay les Briis.

Cette manifestation a permis aux joueurs de constater la qualité d'organisation et de gestion du club grâce à la contribution active de nombreux bénévoles licenciés de l'Union Sportive Fontenoise et l'aide précieuse des services techniques de la mairie. La journée s'est passée sous un soleil radieux et la compétition nous a permis d'affirmer le niveau très élevé des

joueurs qui sont venus de tout le département.

Le trophée est allé à une équipe de Saclay mais notons et félicitons une équipe de Fontenay qui est arrivée en demi-finale. Le comité départemental de pétanque a apprécié les efforts fournis par le club pour garantir la réussite de cette journée.

Nous espérons à l'avenir récidiver cette compétition annuelle dans des conditions favorables. Ce vœu nécessite un espace de jeu suffisamment spacieux pour accueillir toutes les équipes et des locaux pour abriter les tables de marque et la restauration. Je remercie encore tous les membres du club qui se sont dévoués pour cette journée et la mairie pour son soutien logistique.

Claude Thoumoux  
Président de l'Union Sportive Fontenoise



## Testez le transport en **commun sur** notre village .

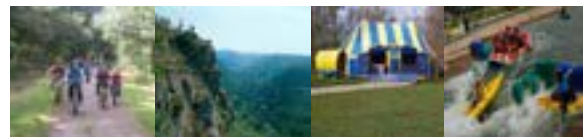
La **gare routière de Briis sous Forges**, nous relie à **MASSY PALAISEAU** en **13 minutes** et ça, toutes les 8 minutes aux heures de pointe

Environ 30€ le pass navigo par mois (60€ mais 30€ prix en charge par votre employeur)

Toujours une place assise pour Massy-Palaiseau, pas de stress et tous ses points sur le permis.

Retrouvez les horaires des lignes de bus vers la gare autoroutière de Briis-sous-Forges depuis Fontenay sur le site de la mairie rubrique "Transport".

## Stages et Séjours ÉTÉ 2016



**MODALITES D'INSCRIPTION**  
sur notre site internet :  
[www.cc-paysdelimours.fr](http://www.cc-paysdelimours.fr)  
ou au secrétariat des ACM

Renseignements  
Secrétariat : 01.64.90.73.82

[www.cc-paysdelimours.fr](http://www.cc-paysdelimours.fr)



## Prochaines manifestations organisées sur Fontenay ou par les associations fontenaysiennes (\*)

| Mois et jour     | Horaires                  | Manifestations  | Organisateurs            | Lieux                             |
|------------------|---------------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|
| <i>MAI</i>       |                           |   |                          |                                   |
| Dimanche 29 mai  | 16h                       | Concert de chorales   | Le Bel Air de Fontenay   | Eglise Saint-Martin               |
| <i>JUIN</i>      |                           |   |                          |                                   |
| Mardi 7 juin     | 10h                       | Bébés Lecteurs  | Médiathèque              | Médiathèque                       |
| Mardi 7 juin     | 14h30-17h30               | Après-midi jeux   | MJC                      | Les Marronniers                   |
| Vendredi 10 juin | 20h                       | Euro de Football : Match d'ouverture                                    | Comité des Fêtes         | Les Marronniers                   |
| Dimanche 12 juin | 8h-18h                    | Brocante de la Caisse des Ecoles  | Caisse des Ecoles        | Centre Bourg                      |
| Jeudi 16 juin    | 20h30                     | Concert : "Le Bestiaire des Affreux"                                    | Cie Théâtrale de la Cité | Théâtre de Bligny                 |
| Samedi 18 juin   | 10h-18h                   | Journée Porte Ouverte des Associations                                  | MJC                      | Les Marronniers                   |
| Dimanche 19 juin | 8h30-18h<br>(à confirmer) | Sortie : Journée à Gazoche sur Guyonne                                  | MJC                      | Lieu du RV précisé ultérieurement |
| Samedi 18 juin   | 10h-18h                   | Exposition d'art : Travaux des élèves de peinture, sculpture et couture | MJC                      | Les Marronniers                   |
| Dimanche 19 juin |                           |   |                          |                                   |
| Mardi 21 juin    | à partir du 19h           | Fête de la Musique  | Comité des Fêtes         | Cour de la Mairie                 |
| Jeudi 30 juin    | 20h30                     | Concert : Ragtime   | Cie Théâtrale de la Cité | Théâtre de Bligny                 |
| <i>JUILLET</i>   |                           |   |                          |                                   |
| Mardi 5 juillet  | 10h                       | Bébés Lecteurs  | Médiathèque              | Médiathèque                       |
| Mardi 5 juillet  | 14h30-17h30               | Après-midi jeux   | MJC                      | Les Marronniers                   |
| Jeudi 7 juillet  | 19h-22h                   | Jeudis de Juillet   | Comité des Fêtes         | Cour de la Mairie                 |
| Jeudi 21 juillet | 19h-22h                   | Jeudis de Juillet   | Comité des Fêtes         | Cour de la Mairie                 |
| Jeudi 28 juillet | 19h-22h                   | Jeudis de Juillet   | Comité des Fêtes         | Cour de la Mairie                 |
| <i>SEPTEMBRE</i> |                           |   |                          |                                   |
| Dimanche 4 sept  |                           | Fête de la Peinture   | MJC                      | RV aux Marronniers                |
| Mardi 6 sept     | 10h                       | Bébés Lecteurs  | Médiathèque              | Médiathèque                       |
| Mardi 6 sept     | 14h30-17h30               | Après-midi jeux   | MJC                      | Les Marronniers                   |
| Samedi 10 sept.  | 10h-16h                   | Forum des Associations  | Mairie + associations    | Les Marronniers                   |

(\*) Agenda établi à partir des données disponibles au moment de l'impression





### Horaires de la Mairie :

Lundi: 15H00 - 17H45  
 Mardi, jeudi, vendredi : 09H00 - 11H30  
 15H00 - 17H45  
 Mercredi et samedi : 09H00 - 12H00  
 Standard : 01.64.90.70.74 - Télécopie : 01.64.90.78.14  
 Courriel : [accueil@mairie-fontenay-les-briis.fr](mailto:accueil@mairie-fontenay-les-briis.fr)  
 Site : [www.mairie-fontenay-les-briis.fr](http://www.mairie-fontenay-les-briis.fr)

## Les déchets Ménagers

Notes : AM = avant midi PM = après midi SP = semaine paire SI = semaine impaire

| <i>Circuit</i>  | <i>Bruyères le Châtel</i> | <i>Fontenay les Briis</i>                              |                                       |                                    |
|-----------------|---------------------------|--|---------------------------------------|------------------------------------|
| <b>Hameaux</b>  | <b>Arpenty Verville</b>   | <b>La Roncière<br/>La Soulaudière<br/>La Charmoise</b> | <b>Le Bourg<br/>Bel Air<br/>Soucy</b> | <b>Les Chéneaux<br/>Folleville</b> |
| Rebuts ménagers | Lundi PM                  | Mercredi AM  | Mercredi AM                           | Mercredi AM                        |
| Emballages      | Vendredi AM               | Vendredi AM  | Vendredi AM                           | Vendredi AM                        |
| Déchets verts   | Lundi PM, SP              | Jeudi PM, SP   | Jeudi PM, SP                          | Jeudi PM, SP                       |

Les verres et les papiers sont à déposer dans les containers prévus à cet effet.

## La déchetterie de Briis

***N'accepte pas les rebuts ménagers***

***Tout doit être trié comme pour les collectes à domicile.***

***C'est le lieu où l'on doit déposer les Déchets Ménagers Spéciaux :***

***huiles, solvants, batteries, piles, néons, peintures, déchets toxiques.***

***mais aussi les gravats, les objets encombrants et les déchets verts.***

**Ouvertures** mardi : 9H00—13H00 mercredi : 14H00—18H00  
 vendredi : 14H00—18H00 samedi : 9H00—13H00, 14H00—18H00  
 dimanche : 9H00—13H00  
 Téléphone 06 82 38 06 76

### Les déchets verts

sont enlevés de  
**début mars à fin novembre**  
**Présentation :** conteneur spécifique,  
 sacs papier, petits fagots.

### Encombrants

Sur demande, une fois par an  
**Appeler le SICTOM : 01.69.94.14.14**  
 Lister le matériel.  
**Coût : 30 euros** ( gratuit pour les + de 65 ans  
 et les handicapés.)